

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 411

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Carbonnel et M. Fayssat

à l'amendement n° 322 de M. Gery

APRÈS L'ARTICLE 2

Compléter cet amendement par les mots :

« ainsi qu'une évaluation des risques financiers et budgétaires supportés par l'État en cas de nationalisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement propose que le rapport fasse également apparaître les risques pour l'Etat de la nationalisation.